SPÉCIAL SECTEUR AGRICULTURE N° 1047 HORS-SÉRIE AGRI NOVEMBRE 2026

LE BULLETIN

ORGANE du Syndicat National de l'Éducation Physique de l'Enseignement Public - **FSU**

Novembre 2026

Édito

Dans un contexte social chaotique où l'ensemble des travailleur·euses public·ques et des lycéen·nes peine à se faire entendre par le pouvoir en place, l'enjeu des élections professionnelles devient primordial. Une forte participation permettra de conforter la légitimité des mandats auprès des politiques.

Les élections professionnelles à venir… 1 voix, c'est 5 minutes pour le collectif !

Du 3 au 10 décembre, vous serez appelé·es à voter pour les élections professionnelles.

Ce scrutin permet à chaque agent·e de choisir les organisations syndicales qui le/la représenteront face à l'administration. Il détermine le poids de chaque syndicat dans les instances de dialogue social et, par conséquent, sa capacité réelle à défendre le service public, les personnels, leurs conditions de travail, leur carrière.

Une voix, ce n'est pas seulement un chiffre dans un résultat électoral. C'est du temps syndical concret, des moyens d'action accrus et une légitimité renforcée pour porter collectivement nos revendications. Pour le SNEP-FSU et pour l'Élan Commun (intersyndical SNETAP-FSU, CGT Agri, SUD-Rural, et SNUITAM-FSU), chaque suffrage compte et consolide notre capacité à intervenir au quotidien pour les professeures et professeurs d'EPS.

Et ce vote produit des résultats : ce sont des batailles gagnées !

Les récentes avancées obtenues grâce à l'action des militant·es SNEP-FSU et Élan Commun en sont la preuve. Notamment, le rétablissement du concours EPS au ministère de l'Agriculture pour 2027 montre concrètement ce que permet un rapport de force construit dans la durée. C'est une étape cruciale vers la déprécarisation des collègues contractuel·les, privé·es de concours depuis 2018.

Nous sommes nombreux·euses, PCEA-EPS, à avoir pu débuter et construire notre carrière grâce à ces concours… Ne lâchons rien pour le collectif… Continuons pour les combats à venir. Augmenter nos salaires, redevenir une école publique de qualité, défendre les personnels, redonner du sens au métier que nous exerçons au quotidien.

Dans un contexte où les défis s'accumulent pour le service public, renforcer la participation et la représentation syndicale est notre meilleur moyen d'agir. En décembre, chaque voix comptera.

Votez ! Votez FSU et/ou Élan Commun !

Le secteur Agriculture du SNEP-FSU



SOMMAIRE

Édito p. 1
Installations sportives p. 2
Natation p. 3
Concours p. 4
Carrière p. 5
Indemnité Sujétion Spéciale (ISS) p. 6
Brevet de Technicien Supérieur (BTS) p. 7
Élections professionnelles p.8



Allonger l'année scolaire

avec quels gymnases et dans quelles conditions ?

Alors que la plupart des candidat·es aux présidentielles multiplient les promesses qui n'engagent à rien, certaines comme une hausse de salaire contre toujours plus de travail semblent complètement hors-sol. Par ces propositions, la question des rythmes scolaires revient sur le devant de la scène.

Lors d'un déplacement de rentrée dans un lycée, Emmanuel Macron a affirmé que les grandes vacances s'étaient allongées avec le temps, déclarant : « Avant c'était le 14 juillet, maintenant si on tient jusqu'à fin juin on a fait un exploit. ». Revenir à un calendrier d'avant 1960, pourquoi pas ? Mais certainement pas en faisant comme si le climat de 1960 était encore celui de 2026. Les températures estivales ont profondément changé et les épisodes de chaleur extrême se multiplient.

De son côté, Edouard Geffray estime que les vacances d'été sont trop longues et fixe la durée idéale entre quatre à six semaines.

Mais qu'en est-il de nos conditions de travail réelles ? Pouvons-nous sérieusement envisager des cours d'EPS dans nos gymnases au cœur de l'été ? Vos infrastructures répondent-elles aux enjeux d'apprentissage de nos élèves, et plus encore, à leur sécurité ?

Sur les 59 enseignant·es de l'enseignement agricole ayant répondu à l'enquête Gymnase Score en 2025 :

- 12 déclarent ne pas avoir du tout d'accès à un gymnase, soit 20 %, des établissements répondants. N'oublions pas que la pratique d'activité physique et sportive en période de canicule à l'extérieur fut interdite par arrêté préfectoral sur de nombreux territoires,
- 26 enseignant·es sur 47 disposant d'une salle subissent des températures insupportables en été ou hiver, soit 55 %, des gymnases qui sont mal isolés ou mal chauffés,
- 80 %, des établissements répondants sont classés en situation d'urgence par l'enquête, nécessitant des rénovations ou des constructions.

Des installations de qualité sont indispensables. Elles sont déterminantes pour donner envie aux élèves d'entrer dans les apprentissages et surtout d'y rester. Multiplier les équipements sportifs et les piscines sur l'ensemble du territoire (urbain comme rural) serait un signal fort d'une réelle volonté politique d'agir pour l'égalité.

Thibault SALVIAT

Apprentissage de la natation

Deux ans après les JOP de Paris, trop d'élèves manquent toujours d'équipements sportifs, et notamment d'accès aux piscines, ce qui restreint leur possibilité d'apprendre à nager. Or, c'est bien le milieu culturel et matériel qui encourage ou ralentit ces acquisitions. Nous sommes toutes et tous conscient·es que trop d'élèves, et de personnes en général, manifestent une maîtrise insuffisante de la nage. Il est plus qu'urgent d'appeler l'ensemble de nos administrations de l'Éducation, nos collectivités locales et l'État à prendre leurs responsabilités quant aux conditions matérielles et humaines requises pour donner à chacun·e la chance de savoir nager.



L'apprentissage de la natation s'avère très inégalitaire en France. Et nous en sommes, nous professeur·es d'EPS en lycée agricole, les premier·ères témoins dans nos zones rurales. Rappelons que seulement 2 %, des enfants de cadre et de chef·fe d'entreprise ne savent pas nager. Or ils et elles ont pour beaucoup eu recours à des cours privés payants pour compléter favorablement l'enseignement de la natation dispensé à l'école. Quel est ce pourcentage chez nos élèves ?

Il y a un an, 59 enseignant·es d'établissements agricoles publics complétaient le « Gymnase Score », qui permettait d'évaluer nos conditions de travail et d'apprentissage pour nos élèves.

Revenons un peu sur ces résultats.

L'enquête a été renseignée par 59 établissements agricoles sur 217 au niveau national. Même si ce nombre reste restreint, cet échantillon offre une image assez révélatrice du terrain :

- 30 établissements ont un accès à une piscine
- Parmi eux, 3 n'y ont accès que pour les non-nageur·euses, 18 pour tout un niveau de classe sur un seul cycle, et seulement 9 en bénéficient pour plusieurs classes ou sur plusieurs cycles dans l'année.

Peut-on se satisfaire de ces chiffres ? Non !

Non, car si les dispenses en primaire sont rares, au collège, nombres de nos élèves n'auront pas assisté aux cours de natation, lorsqu'il y en aura eu ! C'est bien lorsqu'ils/elles sont arrivé·es au lycée que nous pouvons leur offrir l'ultime chance d'apprendre, de consolider ou de réapprendre.

Non, car nous arrivons en fin de parcours scolaire obligatoire, alors même que nos jeunes sont invité·es à découvrir la nature propre du milieu aquatique, à convoquer leur imaginaire, à le conquérir, et à s'y confronter de manière autonome et spontanée.

La nage, ou plus généralement le milieu aquatique, attire tous les publics, quand les conditions les y invitent. Les canicules estivales en sont les premières incitatrices, dans tout type de lieux : océan, mer, lac, étang, rivière, et piscines bien sûr.

Pour autant, le constat matériel est saisissant : la France compte environ 6 millions de piscines privées pour environ 6 000 piscines publiques. Les noyades restent la première cause de mortalité par accidents de la vie courante chez les moins de 25 ans. Les chiffres des décès par noyade, qui stagnaient depuis plusieurs années, semblent gonfler depuis deux ans avec une augmentation d'environ 135 %, pendant les périodes de canicule (canicule 2025).

Ces chiffres ont encore explosé en début d'été 2026. Pourtant, dans nos médias d'autres conséquences désastreuses de la canicule, les incendies, ont pris le dessus sur cet enjeu de société vital qu'est le savoir-nager ou tout du moins le savoir se sauver. Et ce n'est pas la photo d'Emmanuel Macron en jet ski dans les tabloïds qui viendra rappeler ces priorités à la fin de l'été !

De retour devant nos élèves, alors que nous élaborons nos programmations, et tentons désespérément d'obtenir une ligne d'eau dans les bassins et des bus pour s'y rendre, nous prenons de plein fouet le manque de moyens alloués à cette cause. Donner à tous et toutes les moyens d'accéder à l'enseignement de la natation scolaire dans un système qui entend être égalitaire est une urgence ! À nous de ne rien lâcher et d'interpeller, de mettre les administrations, les collectivités et l'État face à leurs responsabilités.

Thibault SALVIAT et Thierry RAYNAL

Concours CAPEPSA,

Le SNEP-FSU acteur avant, pendant et après

Un combat de longue haleine

En juin 2026 le Conseil d'État valide Un CAPEPSA, un concours en EPS au sein du ministère de l'Agriculture et la souveraineté alimentaire (le MASA).

Ce concours va donner l'opportunité à nos collègues contractuel·les en EPS d'obtenir enfin une déprécarisation et une véritable carrière de fonctionnaire.

Le rétablissement de ce concours montre concrètement ce que permet un rapport de force construit dans la durée.

En effet depuis 2018, date du dernier concours réservé, l'attente a été longue mais nous ne sommes pas resté·es inactif·ves.

Depuis 2019, l'intersyndicale SNEP-FSU-SNETAP-FSU (le syndicat FSU de l'agriculture) interpelle l'administration dans les instances et les groupes de travail sur la nécessité du retour d'un concours en EPS.

Depuis 2021 le SNEP-FSU et le SNETAP-FSU écrivent aux différent·es ministres sur l'absence de réponse positive à nos demandes.

Cet acharnement a ainsi fini par payer en dépit du « blocage juridique » brandi par l'administration.

Un concours unique

Le concours ainsi obtenu porte pour la première fois l'estampille du CAPEPSA.

Pour la session 2027, le ministère ouvre 10 postes au concours externe, et 10 postes au concours interne. Dès la parution de ces postes, le SNEP-FSU s'est rapproché de l'administration et de l'inspection afin de s'assurer d'une organisation spécifique à l'agriculture et d'un accompagnement des collègues contractuel·les déjà en place dans nos établissements.

Les premiers éléments avancés sont rassurants, le concours interne est organisé spécifiquement par le MASA et totalement distinct de celui de l'EN. L'ENSFEA propose une formation d'accompagnement pour la rédaction du dossier RAEP et devrait mettre en place une seconde formation pour la première partie de l'Oral. En revanche, malgré nos demandes il n'a pas été possible de donner accès au dossier RAEP vierge avant l'ouverture de la plateforme d'inscription. Celui-ci sera toutefois constitué comme les dossiers RAEP des autres disciplines, d'une première partie sur le CV et les expériences du/de la candidat·e, et d'une seconde partie consacrée à la séquence pédagogique.

Concernant l'externe, si les épreuves seront organisées selon les mêmes modalités, dates et lieu qu'à l'Éducation nationale (sur le même principe que le CAFEP-CAPEPS) les sujets seront distincts pour les écrits et l'oral 2 (avec un jury notamment composé de collègues de l'enseignement agricole public). Le SNEP-FSU rejoint sur ce point l'administration, puisque des sujets spécifiques permettront de tenir compte des spécificités de l'enseignement agricole. Il serait en effet inopportun d'interroger un·e candidat·e sur une classe de 6ème, qui n'existe pas dans notre ministère.

Il faut toutefois noter que ces ajustements resteront à la marge et que le programme sur lequel s'appuiera le concours est le même qu'à l'Éducation nationale puisqu'aucune formation spécifique à l'agriculture n'existe. Il n'y aura donc pas, par exemple, sur l'écrit 1, à connaître l'histoire de l'enseignement agricole. Enfin, l'oral 1 et la pratique seront évalués par des jurys communs avec l'Éducation nationale, le ministère de l'Agriculture n'ayant pas les moyens de proposer seul l'ensemble des pratiques.

Il nous a également été rapporté un problème dans les choix proposés lors des premières inscriptions à l'externe, l'ensemble des champs d'apprentissage n'apparaissant pas pour la pratique. Le problème semble avoir été résolu et les candidat·es concerné·es ont dû être recontacté·es par l'administration, cependant le SNEP-FSU vous encourage fortement à nous informer et vous faire accompagner en cas de problème.

Un avenir encore incertain

Le concours gagné, c'est maintenant la bataille des postes qui commence.

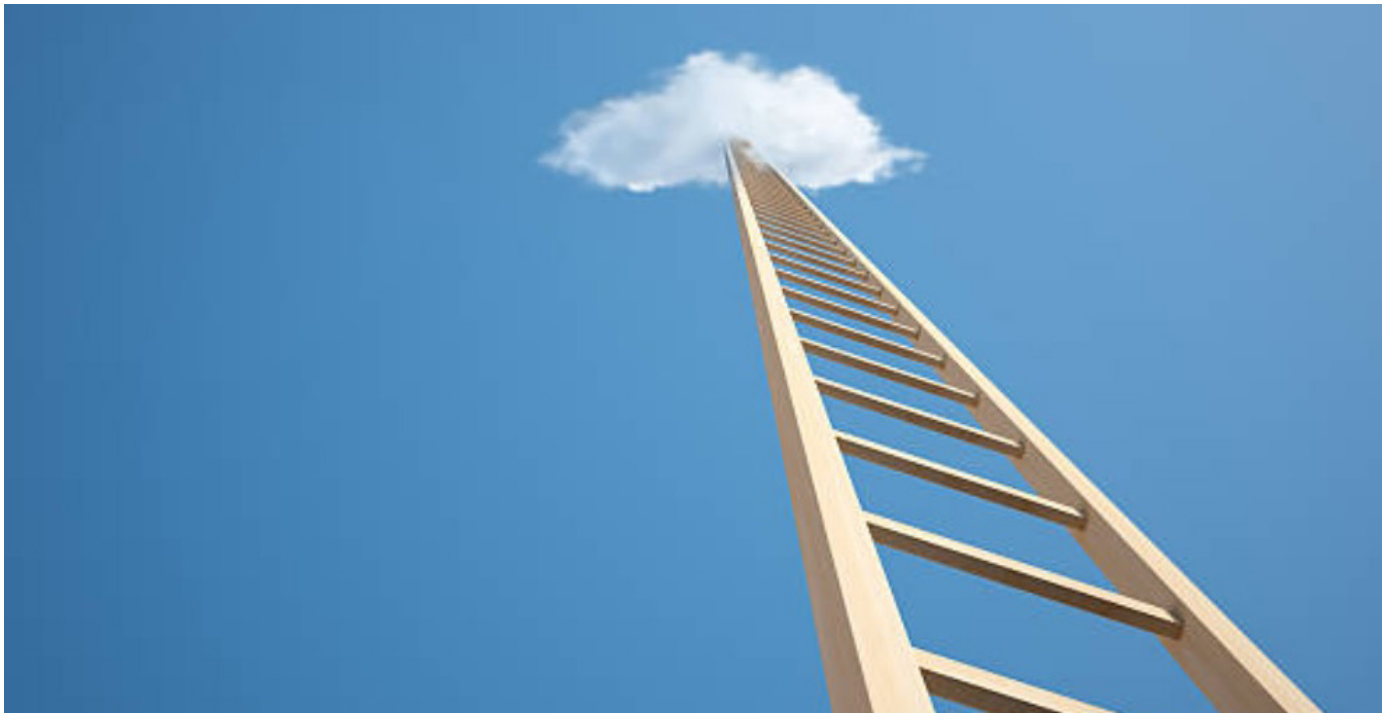
Les deux concours totalisant ensemble 20 postes, la question des berceaux d'accueil se pose. En effet, si lors des dernières mutations, 24 postes étaient vacants, l'arrivée de 20 nouveaux titulaires pourrait saturer la mobilité sur les prochaines années. Comptez donc sur nous pour réclamer la transformation des postes de contractuel·les à temps plein en postes de titulaires. Au-delà de permettre à certain·es collègues contractuel·les une titularisation sur poste en cas de réussite au concours (et de barème suffisant), cette démarche permettrait d'offrir davantage de possibilités de mutations à l'ensemble de la profession et justifierait ensuite d'ouvrir de nombreux postes aux concours les années suivantes, qui seront autant d'opportunités de titularisations pour nos collègues contractuel·les.

En effet, si le ministère prévoit déjà une réouverture du concours en 2028 (avec un nombre de postes encore inconnu), nous n'avons à ce jour aucune garantie sur le long terme, nous ne relâcherons donc pas notre engagement sur la question.

Enfin, nombre de collègues PEPS se sont inquiété·es de voir leur affectation au MASA menacée. En effet, en cas de postes manquants pour l'accueil des nouveaux·elles PCEA EPS, une des solutions théoriques pourrait être le retour de certain·es PEPS à l'EN. Si cela est encore loin de la réalité (les 20 lauréat·es pourront être sans problème accueilli·es entre les postes vacants et ceux libérés par les lauréat·es déjà affecté·es sur un poste de titulaire) et que l'administration réfute toute volonté de renvoyer les PEPS à l'EN, le SNEP-FSU reste très vigilant et suit le sujet de près.

On ne lâchera rien, soyez en sûr·es !

Thierry RAYNAL et Charlie ROBIN



PEPS, PCEA EPS, contractuel·les : quelle carrière ?

Cinq statuts différents pour un même métier au sein d'un même ministère, le MASA champion du monde !

En expertisant plus précisément les choses, les carrières sont loin d'être identiques et révèlent des différences énormes. Dans les corps de titulaires, on peut parler de carrière.

Pour les contractuel·les, l'avancement est très réduit. Le SNEP-FSU avec le SNETAP-FSU se bat chaque année pour une relance du concours et a enfin obtenu gain de cause avec la mise en place d'un concours externe et interne pour 2027.

Pour les PEPS et les PCEA, deux corps de titulaires, les carrières sont gérées par le PPCR mais aussi par deux ministères différents :

- L'EN pour les PEPS et les agrégé·es au sein de la 29ème base ou académie regroupant tous·tes les collègues en détachement (AEFE, armées, UNSS et Jeunesse et Sports)
- Le MASA pour les PCEA avec tous·tes les certifié·es de toutes les disciplines.

Trois RDV de carrière mais gérés différemment :

- Pour les PEPS et les agrégé·es un avis du/de la chef·fe d'établissement sans inspection qui remonte à l'EN. Une remontée à surveiller de très près !
- Pour les PCEA un avis donné par l'inspection et le/la chef·fe d'établissement qui remonte au SRH du MASA.

Les promotions de grade (Hors classe et Classe exceptionnelle) sont gérées elles aussi par deux ministères différents :

- Pour la classe exceptionnelle, pour tous·tes les collègues le/la chef·fe d'établissement doit émettre un avis (très favorable, favorable) qui va être étudié par l'EN pour les PEPS et agrégé·es et par le MASA pour les PCEA.
- Pour la Hors classe, le 3ème RDV de carrière est déterminant et un avis excellent garantit l'avancement le plus rapide. Pour les PEPS, un RDV seulement avec le/la chef·fe d'établissement sans inspection (comme tous les collègues de la 29ème académie). L'avancement est géré par l'EN. Pour les PCEA, un RDV avec un avis de l'inspection et du/de la chef·fe d'établissement.

Pour les contractuel·les de l'État (ACEN), c'est le MASA qui gère leur avancement avec une grille de carrière très réduite (au bout de 15 ans plus d'évolution salariale).

Pour les contractuel·les d'établissement payé·es sur budget d'établissement (ACB), c'est un protocole local qui gère leur « carrière ».

Pour toute question, vous pouvez contacter les adresses :
enseignant@snetap-fsu.fr
thierry.raynal@snepfsu.net
charlie.leras@snepfsu.net
agriculture@snep-fsu.fr

Thierry RAYNAL

ISS, Une victoire pour les PEPS, un combat à venir pour les PCEA !

Pour nos collègues PEPS qui enseignent en lycée à l'EN et qui ont un service de plus de 6 heures en classe examen, il est prévu le versement de l'ISS (Indemnité Sujétion Spéciale) de 400 € par an et ce depuis la mise en place des IMP.

À l'Agriculture, le choix a été fait de ne pas mettre en place les IMP.

Il y a 5 ans le ministère de l'Agriculture, sans aucune concertation, change la position administrative des collègues PEPS détaché·es, ils et elles sont maintenant en PNA (Position Normale d'Activité).

Le passage du détachement à la Position Normale d'Activité (PNA) pour les collègues PEPS officiant au ministère de l'Agriculture, a été accompagné de plusieurs changements. Si certains étaient sources d'appréhensions, comme la fin de la garantie de retour dans l'académie d'origine en cas de réintégration à l'EN, d'autres étaient prometteurs tel le droit aux indemnités du corps d'origine.

Parmi ces indemnités, le SNEP-FSU et le SNETAP-FSU (le syndicat FSU de l'Agriculture) se sont notamment intéressés à l'Indemnité de Sujétion Spéciale (ISS) et l'Indemnité de Sujétion pour Effectif Pléthorique qui devenaient théoriquement dûes aux PEPS remplissant les conditions d'attribution.

- ISS : plus de 6h dans des classes à examen (terminale générale ou technologique, première et terminale professionnelle) 400 €/an, mensualisée (33,33 €/mois)

- Indemnité Pour Effectif Pléthorique : plus de 6h dans des classes de plus de 35 élèves, 1250 €/an, lissée mensuellement (104,16 €)

Cependant, entre la théorie et la pratique, il a fallu plusieurs années et plusieurs relances du SNEP-FSU et du SNETAP-FSU pour que les droits des collègues soient respectés. Ainsi après une première demande en 2021, soldée par un refus du Service des Ressources Humaines (SRH), nous n'avons rien lâché en demandant dans toutes les instances et tous les groupes de travail concernant les enseignant·es, le respect des droits des collègues.

En 2024, lors d'une énième intervention du SNEP-FSU et du SNETAP-FSU lors de la CAP enseignante de juillet, le SRH entend enfin notre revendication et accepte le versement de l'ISS et un arriéré sur 4 ans.

En novembre 2025, les PEPS se sont vu verser, grâce à l'action syndicale, un rattrapage portant sur les 3 dernières années, pouvant donc dépasser les 1200 €.

Maintenant, cette victoire ouvre également la voie à de nouvelles batailles :

- Si les PEPS ont le droit à l'ISS, aucun élément ne justifie que les PCEA, réalisant exactement le même service, n'aient pas le droit a minima à cette indemnité, ou comme nous le revendiquons, à l'heure de première chaire ouverte aux autres PCEA.

- Si les indemnités de l'EN peuvent s'appliquer au MASA, pourquoi à l'inverse, la majoration de service, abrogée à l'EN en 2014, ne serait pas également abrogée dans notre ministère ?

Au-delà de la victoire financière pour les collègues éligibles, cela permet de consolider notre argumentaire face à l'administration, afin de faire reconnaitre le travail de l'ensemble de la profession. Cela, dans un contexte où le point d'indice n'a progressé que de 11.7 %, entre 2000 et 2025 face à une inflation cumulée de 53,8 %, soit une perte de plus du quart du pouvoir d'achat.

Thierry RAYNAL et Charlie ROBIN LERAS





L'EPS en BTSA : la profession s'interroge…

Nous aussi !

On ne peut qu'encourager et se satisfaire du maintien d'un enseignement de l'EPS en BTSA même si le temps dévolu pour l'application du nouveau référentiel semble dérisoire. En effet, 1h30 au programme pour 300 minutes d'activités physiques modérées par semaine tout en abordant l'individualisation de projet est peu réaliste. Comment être objectif·ves dans nos évaluations quand nous devons faire confiance à l'étudiant·e et ce même après qu'il/elle a rédigé son carnet de bord ?

Les nouveaux textes en vigueur interrogent beaucoup dans la profession.

Si la première étape qui vise à faire un état des lieux de l'apprenant·e ne semble pas poser de problème, les étapes suivantes sont davantage source d'interrogations. L'individualisation des objectifs de l'étudiant·e, des moyens destinés à les réaliser ainsi que leur évaluation n'est pas sans poser des problèmes. Effectivement les retours de terrains font apparaître des besoins d'accompagnement. Les outils proposés par le groupe de travail sur Wiki Sportea (carnets de bord) sont utiles pour permettre à l'étudiant·e de construire, de suivre et d'évaluer son projet personnel ainsi qu'à l'enseignant·e d'avoir un regard sur son évolution. Cependant combien de temps passé par l'étudiant·e à s'approprier le carnet de bord, à le remplir… à défaut de pratiquer une activité physique effective ? Combien d'heures passées par l'enseignant·e à les lire, relire…

De plus, l'objectif de rendre l'apprenant·e actif·ve et autonome dans son choix d'activités supports impose d'avoir une multitude d'activités à proposer sur un même temps de séance.

Cela place l'enseignant·e dans l'acceptation de ne pas pouvoir tout contrôler. Ce qui n'est pas sans poser la question de responsabilité (sécurité, contenus adaptés).

Les conditions d'évaluation posent aussi question. En effet, les capacités évaluées sont indispensables à l'obtention de l'examen. Au-delà de la difficulté de vérifier les discours des élèves sur leur pratique à l'extérieur de l'établissement, le fait est qu'un·e enseignant·e qui mettrait une note en dessous de 10/20 mettrait l'étudiant·e en échec pour son diplôme. Quid des inaptitudes totales prescrites par un·e médecin ? Question de responsabilité quand il s'agit des activités hors EPS que l'enseignant·e doit évaluer à travers les capacités. Que dire des heures passées à interroger 35 étudiant·es à l'oral en rognant inévitablement sur les temps de pratique ou les autres disciplines ?

Autant de questions sans réponses pouvant occasionner un mal-être au travail et nécessitant un véritable accompagnement.

Olivier ILLIEN et Sébastien HUE



Élections Pro 2026

Instances		PEPS	PCEA	ACEN(1)	ACB(2)
CSA M EN	Liste FSU	x			
CAP EN	Liste FSU	x			
CSA M Agri	Liste Élan Commun		x	x	x
CAP Agri	Liste Élan commun		x		
CCP Contractuel·les état	Sur sigle Élan commun			x	
CCP régional	Sur sigle Élan commun				x
CSA EA Enseignement agricole	Liste Élan commun	x	x	x	x
CSA REA régional	Liste Élan commun	x	x	x	x

Les instances spécifiques à l'EN

(1) ACEN : Agent·e Contractuel·le Agent d'Enseignement National **(2) ACB :** Agent·e Contractuel·le sur Budget

On vote comment et pour qui ?

Pour tous·te les collègues, quel que soit leur statut, pour ce qui concerne les votes dans les instances de l'agriculture, le ministère a envoyé un mail le 30/10/2026 sur l'adresse educagri pour activer son compte électeur. L'objet est : « PERSONNEL ET CONFIDENTIEL » Élections 2026 – Élections professionnelles MAASA 2026 »

On vote Élan Commun

Pour les PEPS, vous votez pour deux instances à l'EN et devrez donc vous inscrire sur une autre plateforme. (On voudrait empêcher les collègues de voter qu'on ne ferait pas plus compliqué).

A l'heure où cet article est écrit, les PEPS en PNA n'apparaissent pas sur les listes électorales du MEN. Le SNEP-FSU est immédiatement intervenu auprès de la DGRH pour que la situation soit réglée afin de permettre à tous et toutes de pouvoir voter pour l'ensemble des scrutins. Le ministère a en effet purement et simplement oublié l'ensemble de ses agent·es détaché·es ou en PNA, une belle preuve de considération pour ses agent·es. Dans le domaine des ressources humaines, ministère de l'EN et du MASA, même combat !